

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Réalisation d'un Observatoire Photographique des Paysages des Pyrénées-Atlantiques

Agnès DUCAT, paysagiste-conseillère C.A.U.E. 64
a.ducat@caue64.fr

Ce règlement de consultation est complété par le Cahier des Charges joint auquel il se réfère expressément.

26 août 2024 : Lancement de la consultation

16 septembre 2024 à 12h00 : Date limite de remise des candidatures

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
I. OBJET DE LA CONSULTATION	2
II. MAITRISE D'OUVRAGE	2
III. PROFIL DE COMPÉTENCES REQUIS	2
IV. FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION	2
V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	3
VI. CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE	3
VIII. CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET RÉUNIONS.....	4

I. OBJET DE LA CONSULTATION

Consultation sur dossier de candidature organisée en vue de l'attribution d'un marché privé de prestation artistique pour la création d'un Observatoire Photographique des Paysages d'échelle départementale sur l'ensemble du territoire du département des Pyrénées-Atlantiques.

Il est demandé au prestataire qui sera retenu de :

- ✓ Effectuer une première campagne photographique et constituer un **corpus photographique initial** (état zéro) ;
- ✓ Réaliser la **post-production correspondante** : traitement des images, transmission des photographies, renseignement des fiches terrain (carnet de l'itinéraire) et du tableau Excel de la Plate-Forme POPP Sud-Ouest.

La méthode retenue pour l'OPP est celle définie par le ministère de l'Écologie, à savoir : décrire les évolutions du paysage à travers des prises de vue reconduites régulièrement en vue de constituer un fond photographique en séries. Se référer à l'ouvrage édité par le Ministère de l'Écologie : « Itinéraire photographique : méthode de l'observatoire photographique du paysage ».

La consultation donnera lieu à un marché à tranches comprenant une campagne en tranche ferme (150 prises de vue) et une ou deux campagnes complémentaires en tranches optionnelles.

II. MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage opérationnelle de l'observatoire est assurée par le C.A.U.E. des Pyrénées-Atlantiques (C.A.U.E. 64), organisme de droit privé issu de la loi sur l'architecture de 1977. Toute correspondance est à adresser au C.A.U.E. des Pyrénées-Atlantiques 4 place Reine-Marguerite 64 000 PAU - Chargée de mission Agnès DUCAT a.ducat@caue64.fr
05 59 84 99 74 du lundi au jeudi.

III. PROFIL DE COMPÉTENCES REQUIS

Compétence professionnelle et expérience en photographie de paysage : le prestataire aura des références en matière de photographie de paysage.

Une compétence complémentaire **en paysage** sera appréciée, telle que : formation, cursus, enseignement, recherche, démarche artistique...

IV. FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

La forme de la consultation est un choix sur dossier de candidature dont la composition est donnée ci-après. Ce choix sera effectué par une commission *ad hoc* dont la composition est celle du Comité Technique (voir le Cahier des Charges joint).

Réalisation d'un OPP dans le département des Pyrénées-Atlantiques – Règlement de consultation

Les candidats devront remettre leur dossier de candidature au C.A.U.E. 64, **par courrier postal et/ou par voie dématérialisée**, au C.A.U.E. 64 (adresses en II), à l'attention de Madame Agnès DUCAT. Les envois par courrier postal devront porter sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ». La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au lundi **16 septembre 2024 à 12 :00**. Les dossiers seront enregistrés par ordre d'arrivée.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours francs avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

La commission *ad hoc* se réunira le **18 septembre 2024 pour choisir le photographe** en procédant à un classement sur la base des critères mentionnés en VI. Elle se réserve la **possibilité d'une audition-négociation** dont la date est d'ores et déjà fixée au **23 septembre 2024**.

Dans ce cas, la commission convoquera les trois candidats arrivés en tête de classement à une **audition obligatoirement en présentiel**. Lors de cette audition les candidats pourront expliciter leur méthode de travail, leurs intentions, répondre aux questions de la commission et être invités à négocier leur offre. À l'issue des auditions, la commission procédera au choix du lauréat.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- La présentation du candidat, de sa formation, de son parcours, de ses moyens humains et matériels ;
- Ses références dans le domaine de la photographie de paysage, sous forme d'une liste assortie d'une présentation de quatre prises de vue de référence ayant pour objet le paysage, au format A3, en indiquant pour chacune :
 - o Le cadre de la commande ;
 - o L'année de la prise de vue ;
 - o L'objectif (ou les objectifs de la prise de vue) ;
 - o Une description de la méthode, des techniques et du parti pris artistique pour la prise de vue au regard des enjeux et des contraintes propres à la commande ;
- Une note méthodologique de 3 pages **au maximum** exprimant la compréhension des enjeux de l'OPP par le candidat, sa connaissance du protocole national et sa méthode de travail pour réaliser la mission ;
- Le calendrier de réalisation de la mission ;
- Une offre de prix (en euros) comprenant l'ensemble des frais de la mission, et dont le délai de validité est fixé à 120 jours à compter de la limite de réception des offres.

VI. CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE

Les critères de choix du prestataire sont :

- La qualité des prises de vue des références présentées (30 %)

Réalisation d'un OPP dans le département des Pyrénées-Atlantiques – Règlement de consultation

- Qualité technique : lisibilité des éléments de paysage, pertinence des cadrages au regard des enjeux paysagers, facilité des modalités de prise de vue (en vue des reconductions) ...
- Qualité artistique : notamment au regard d'une expression simple, contemporaine, compréhensible par tous, et de la cohérence et pertinence des partis pris esthétiques
- La clarté et l'efficacité de la méthode au regard des objectifs de la mission (30 %)
- Le prix de l'offre (25 %)
- La prise en compte des délais proposés (15 %)

VIII. CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET RÉUNIONS

26 août 2024 : Lancement de la consultation

16 septembre 2024 à 12 :00 : Date limite de remise des candidatures

18 septembre 2024 : Réunion de la commission pour le choix du photographe

23 septembre 2024 : Réunion de la commission pour l'audition éventuelle de trois candidats et choix du lauréat dans les jours qui suivent.

2 octobre 2024 : Réunion de lancement avec remise des documents et des consignes au photographe (immersion dans le territoire) et **démarrage de la campagne de photos** (réalisation des prises de vue de la tranche ferme)

Fin novembre 2024 : Remise des 150 prises de vue par le photographe.

02 décembre 2024 : Journée de réunion en présentiel du COTECH pour la sélection des 60 prises de vue + proposition éventuelle d'une campagne complémentaire (tranche optionnelle), **en présence du photographe**

Fin décembre 2024 : Pour la campagne en tranche ferme : remise des livrables et achèvement de l'alimentation de la POPP-SO par le photographe

En cas de tranche optionnelle décidée par le COPIL : remise des livrables fin janvier 2025.

RC établi par le CAUE des Pyrénées-Atlantiques